

1. Mise en contexte

1.1 Utilité originale du service

À l'origine, ce service a été implanté pour :

- Desservir des sites dont la quantité de matière est plus importante, mais de même nature que les déchets résidentiels;
- Permettre aux utilisateurs d'obtenir un service de collecte hebdomadaire (plutôt qu'aux 2 semaines);
- Desservir des sites regroupés pour lesquels il est impossible de présenter un bac roulant en bordure du chemin.

1.2 Exclusivité du service

En conséquence, ce service devrait être utilisé exclusivement par :

- Industries, commerces et institutions (ICI);
- Immeuble de 9 logements et plus;
- Regroupement de sites avec plus de 9 habitations et où des bacs roulants ne peuvent être utilisés.

Les règles en vigueur qui encadrent les conditions de collecte, la conformité des contenants et les interdictions de déposer certains types de matériaux s'appliquent autant que pour les bacs roulants.

2. Problématique

2.1 Les conteneurs sont utilisés comme des équipements et des sites de dépôt publics (dépotoir)

En conséquence :

- Des dépôts sauvages sont générés à l'extérieur des conteneurs;
- Des matières non conformes et non admissibles y sont déposées;

Les matières déposées à l'extérieur du conteneur ne sont pas la responsabilité du transporteur et ne sont pas rechargées.

Dans le cas des accès publics, personne ne prend la responsabilité de gérer les conteneurs et cela revient généralement à la municipalité de régler les problèmes

2.2 L'utilisation des conteneurs est inadéquate

- Les couvercles restent ouverts et/ou se brisent lors de la levée en coincant dans les composantes du camion;
- Les matériaux (grand CRD, strapping, plastique agricole) débordent du conteneur et n'entrent pas dans la cuve du camion – ils restent coincés dans le conteneur, sur le camion ou atterrissent dans la cour après la collecte. Dans les cas de débordements majeurs, le camion ne peut simplement pas approcher le conteneur pour effectuer la levée;
- Les matériaux sont trop lourds et le camion ne peut effectuer la levée (pierre de sucre, terre...);
- Les matériaux déposés ne sont pas admissibles à la collecte :
 - RDD (huile, peinture, fluorescent...)
 - CRD et bois
 - Boîtes de carton non pliées
 - Carton dans les déchets
 - Déchet dans le recyclage
 - Animaux morts (temps de la chasse)
 - Feuille, pelouse et branches
 - Tubulure d'érablière
 - Cendre

2.3 Les conteneurs ne sont pas accessibles

- Clôture barrée, véhicule stationné, angle d'approche impraticable, fil suspendu...

2.4 Les conteneurs ne sont pas conformes

- Cuve percée, cadre tordu, couvercle manquant, format inadéquat...

3. Cadre normatif

3.1 Validation des besoins en conteneur

- La production de déchets est supérieure à 6 bacs roulants par type de matière;
- Le site ne permet pas l'utilisation de bacs roulants;
- L'usage est conforme à sa vocation (déchets de même nature que les déchets résidentiels);
- La grandeur du conteneur est adéquate;
- Le nombre de conteneurs est adéquat (maximum de 3 conteneurs par type de matériaux);
- Substituer un gros conteneur à plusieurs petits conteneurs (minimise \$\$\$ de collecte).

Les contenants à recyclage sont fournis par les municipalités afin d'inciter au recyclage et pour conserver un meilleur contrôle sur l'utilisation.

3.2 Accessibilité du conteneur
<p>Le conteneur doit être localisé afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que les « oreilles » du conteneur soient alignées avec les fourches du camion selon l'angle d'approche réel. • Éviter les obstacles tels que les branches et les fils suspendus; <p>De plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligation de sortir les conteneurs s'ils sont placés à l'intérieur de barrières fermées; • Aucun véhicule ne doit gêner l'accès (moyennant une attente minimum du transporteur); • La localisation du conteneur doit être connue de la RIDT (signaler lorsque déplacé).
3.3 Sécurité
<p>Le conteneur doit être localisé afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Minimiser la circulation dans les espaces piétons; • Minimiser le nombre de manœuvres à faire de reculons avec une vision partielle; • Permettre au camion de manœuvrer sans risque pour la circulation; • Éviter d'être localisé sous des fils électriques.
3.4 Verrouillage du conteneur
<ul style="list-style-type: none"> • Le conteneur peut être verrouillé afin d'en limiter l'accès au(x) propriétaire(s); • Le verrouillage des couvercles de chargement ne doit pas affecter la levée et le déchargement du conteneur; • Le couvercle de déchargement ne doit pas être verrouillé; • Aucune intervention humaine ne doit être requise pour déverrouiller le conteneur.
3.5 Conformité du conteneur
<ul style="list-style-type: none"> • Une puce RFID doit être installée sur le conteneur; • Les dimensions standards sont de 2, 4, 6 ou 8 vg³. La RIDT peut imposer un volume maximum de conteneur à certains sites; • La couleur « bleue » (tous les bleus) convient uniquement au conteneur à recyclage; • Le châssis du conteneur n'est pas tordu de façon à être aligné avec les fourches du camion; • Les couvercles doivent être étanches et être fermés en tout temps; • Le fond de la cuve et les côtés doivent être étanches;
3.6 Conformité du contenu
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les consignes sur les matériaux présentes à l'intérieur de l'aide-mémoire de collecte; • La RIDT peut ajouter, ou faire ajouter à ses frais, une signalétique sur le conteneur afin de rappeler les consignes de tri pour les matériaux.
3.7 Horaire de collecte
<ul style="list-style-type: none"> • Les heures et les jours de collecte sont sujettes à certaines variations; • La collecte peut être réalisée tôt, tout en étant en conformité avec la réglementation en vigueur.

4. Plan d'action

4.1 Actions réglementaires
<ul style="list-style-type: none"> • Entériner par résolution du CA de la RIDT le présent document à titre du guide de cadre d'intervention; • Évaluer comment traduire le cadre normatif à l'intérieur des règlements municipaux; • Interdire la collecte de certains matériaux et, de fait, interdire la levée des conteneurs mal utilisés.
4.2 Actions communicationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir de l'affichage sur les sites où se retrouvent des conteneurs; • Produire et diffuser un document d'information destiné aux utilisateurs qui expliquent les règles d'utilisation des conteneurs, la méthode de verrouillage des couvercles ainsi que les différentes possibilités pour changer les couvercles; • Afficher sur les sites Internet les outils de communication.
4.3 Actions « terrain »
<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les conteneurs, leur emplacement et leurs utilisateurs; • Inspecter l'état physique des conteneurs; • Faire réparer, remplacer ou retirer un conteneur qui s'inscrit dans la problématique • Faire modifier l'emplacement d'un conteneur qui s'inscrit dans la problématique

5. Informations complémentaires

- La manipulation des conteneurs et le traitement de leur contenu coûtent plus cher que les bacs roulants, ce qui incite à se tourner vers un système d'utilisateur-payeur (PGMR, mesure 6-38);
- Le service régulier est d'une levée par semaine. Des levés supplémentaires sont possibles moyennant une demande à la RIDT, mais celles-ci entraînent des frais supplémentaires pour les utilisateurs.

2.1 Site public de dépôts transformé en dépôt sauvage



2.2 Utilisation inadéquate (débordement, trop gros, trop lourd, matériaux interdits, ...)





2.3 Inaccessible



2.4 Contenant non-conforme



Formulaire d'acquisition et d'inspection des conteneurs		Date : _____
1 Identification		
Prénom et nom		
Nom de l'organisme		
Adresse (numéro, rue)		
Municipalité		
N° de téléphone		
Courriel		
N° RFID		
Type		
Volume		

2 Validation de l'usage			
Critères	Oui	Non	Commentaires
Le conteneur est destiné à un usage public/regroupement d'habitations			
Le conteneur est destiné à un usage privé			
3 Validation des besoins en conteneur			
Critères	Oui	Non	Commentaires
Le site permet l'utilisation de bac roulant			
La production de matière est supérieure à 6 bacs roulants			
Les déchets sont de mêmes natures que les résidentiels			
La grandeur du conteneur est adéquate			
Le nombre de conteneurs est adéquat (3 par type de matière)			
4 Validation de l'accessibilité au conteneur			
Critères	Oui	Non	Commentaires
Le conteneur sera localisé dans une aire barrée			
Des branches ou des fils entravent la levée du conteneur			
Le conteneur est aligné avec l'angle d'approche réel du camion			
L'interdiction de stationnement est affichée			
La localisation du conteneur a été communiquée à la RIDT			
5 Validation de la sécurité			
Critères	Oui	Non	Commentaires
L'accès est sécuritaire pour le camion et les autres usagers			
La localisation minimise les passages dans les espaces piétons			
La localisation minimise la manœuvre à reculons			
La localisation minimise les manœuvres avec vision partielle			
6 Validation de la conformité			
Critères	Oui	Non	Commentaires
Le conteneur possède une puce RFID			
Les dimensions sont de 2, 4, 6 ou 8 verges cubes.			
Le conteneur à déchet est n'est pas bleu (tous les bleus)			
Le conteneur à recyclage est bleu (tous les bleus)			
Le châssis du conteneur est droit			
Le conteneur possède des couvercles étanches			
Le conteneur possède une cuve étanche			
7 Validation de l'utilisation escomptée			
Critères	Oui	Non	Commentaires
Un aide-mémoire de collecte est distribué			
8 Validation finale			
Question	Oui	Non	Commentaires
Le demandeur fera l'acquisition d'un conteneur à déchets			
Le demandeur fera l'acquisition d'un conteneur à recyclage			
Le conteneur est conforme			

Signature du propriétaire	Signature de la RIDT
_____ Date _____	_____ Date _____